

ENCADREMENT TECHNIQUE ET/OU DE CHANTIER EN AMIANTE SOUS-SECTION 4 FORMATION PRÉALABLE

Cette formation s'applique pour la formation préalable de personnels encadrant technique ou de chantier en bâtiment et travaux publics.

Finalité de la formation

- Permettre au stagiaire encadrant technique et/ou de chantier de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 4 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.



Source photo 2 : www.btpcfa-poitou-charentes.fr & Vienne

PROGRAMME



DURÉE

- 35 heures, soit 5 jours consécutifs.
- Entrée tous les 4 mois en moyenne : nous consulter



PUBLIC ET MODALITÉS D'ACCÈS

- Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques et/ou toute personne ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire.



PRÉREQUIS

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4
- Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4
- Développer ses compétences en prévention.

CONTENU

- Identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Reconnaître les produits susceptibles de contenir de l'amiante (localisation, identification)
- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Communication, application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.



LIEUX

- **BTP CFA Charente-Maritime**, 17 100 Saintes
- **BTP CFA Vienne**, 86 280 Saint-Benoît

CONTACTS

BTP CFA Charente-Maritime (17)
BTP CFA Vienne (86)
05 49 57 11 35

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Mise œuvre de protection de surface, de confinement et utilisation des matériels
- Habillage et décontamination avec les équipements adaptés aux niveaux d'empoussièrement
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- Organisation : partie théorique, 20 heures. Partie pratique et rédaction des procédures, 15 heures.

VALIDATION DES ACQUIS

- À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage** : la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà du délai des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Compétence à faire valoir en complément du métier exercé.



NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum.



ACCÈS HANDICAPÉ

Notre site est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.



TARIFS

- Tarif individuel : 830€ HT/stagiaire*
- Tarif en intra-entreprise : nous consulter
- Modalités de prise en charge.

* BTP CFA Poitou-Charentes est un organisme non assujéti à la TVA – Franchise en base (article 293-b du Code Général des Impôts) – Tarifs valables jusqu'au 30/06/2021

Certifications au répertoire spécifique
Fiche n°RS1414 (encadrement technique)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1414/>
Fiche n°RS1531 (encadrement de chantier)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1531/>

Fiche détaillée AMIANTEENCFI-V1
Document MAJ le 12/03/2021 par S. Leygonie



Source photos : BTP CFA Vienne

LA FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES

115

NOMBRE DE STAGIAIRES
ACCUEILLIS EN 2019 SUR
L'ENSEMBLE DES
FORMATIONS AMIANTE
SOUS-SECTION 4

99%

DE SATISFACTION
SUR L'ENSEMBLE
DES FORMATIONS
AMIANTE SOUS-
SECTION 4 EN 2019

100%

DE RÉUSSITE SUR
L'ENSEMBLE DES
FORMATIONS
AMIANTE SOUS-
SECTION 4 EN 2019